

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/05/2022

Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 07

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Avril 2022

Etaient présents : Mrs Philippe FOURNIÉ, Christian DUSSEAU, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Corine CUCCAROLO, Roseline FOUCHÉ, Maryse SOULIGNAC

Etaient absents : Mrs Axel GROMER, Fatah SALMI, excusés.

Madame Maryse SOULIGNAC a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt Deux et le Deux du mois de Mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)

✚ 1-Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 14/04/2022

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2022 et leur propose de le valider. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

✚ 2-Choix de l'établissement bancaire pour faire un crédit relais et un emprunt à long terme pour la réhabilitation de l'ancienne mairie en logements locatifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux banques ont répondu à notre demande de financement, le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel.

Propositions du Crédit Agricole :

- Crédit relais de 500 000 € avec un taux à 0,70 %
- Prêt long terme de 330 000 € avec un taux à 1,72 % sur 15 ans

Propositions du Crédit Mutuel :

- Crédit relais de 787 000 € avec un taux à 0,65 %
- Prêt long terme de 163 000 € avec un taux à 0,99 % sur 15 ans

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a opté pour le Crédit Mutuel et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour finaliser ce projet et signer toutes les pièces pour la souscription des deux prêts.

Monsieur le Maire soumet au vote les propositions de prêt du Crédit Mutuel.

Votants : 07 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 07

(Les délibérations correspondantes sont annexées au présent compte-rendu)

3-Admissions en non-valeur – Budget Commune

Vu la demande d'admission en non-valeur de Mr MARTINS Éric, Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Moissac, dressée sur un avis de recouvrement du 25 Avril 2022, Monsieur le Maire énumère au Conseil Municipal la liste des titres de recettes impayés d'un montant de 292,20 € pour l'année 2019 pour un seul débiteur de la commune.

Monsieur le Maire soumet au vote ces admissions en non-valeur d'un montant de 292,20 € pour des recettes impayées des redevances assainissement de l'année 2019.

Votants : 07 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 07

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.